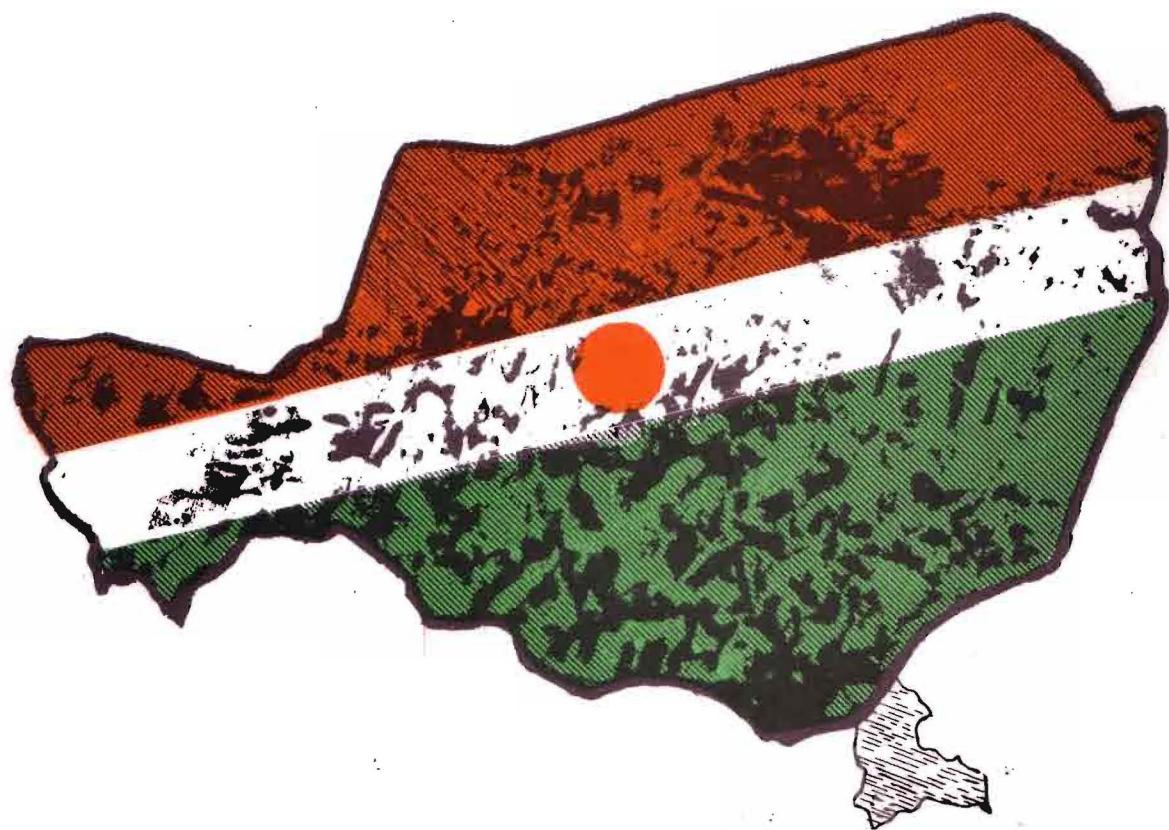


REPUBLIQUE DU NIGER

Ministère de l'Economie et des Finances

Bureau Central du Recensement

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1988
ANALYSE DES DONNEES DEFINITIVES**



ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

Niamey, Février 1992

REPUBLIQUE DU NIGER
Ministère de l'Economie et des Finances
Bureau Central du Recensement

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION 1988
ANALYSE DES DONNEES DEFINITIVES

ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

TABLE DES MATIERES

	Page
<u>Introduction</u>	3
Conception et définition	4
A Etat matrimonial	5
I L'état matrimonial dans l'ensemble du pays	6
I.1 Etat matrimonial selon l'âge.	7
I.2 Etat matrimonial dans la population nigérienne	10
II Etude différentielle de l'état matrimonial	10
II.1 Etat matrimonial selon le département	13
II.2 Etat matrimonial selon le milieu de résidence	14
II.3 Etat matrimonial selon le mode de vie	16
II.4 Etat matrimonial selon le groupe ethnique	19
III Evolution de l'état matrimonial entre 1977 et 1988	20
III.1 Evolution de l'état matrimonial dans les départements	21
B Etude de la nuptialité	22
I La nuptialité au niveau national	22
I.1 La nuptialité masculine	24
I.2 La nuptialité féminine	25
II Analyse différentielle de la nuptialité	26
II.1 La nuptialité selon le département de résidence	26
a. Nuptialité des hommes	27
b. Nuptialité des femmes	28
II.2 Nuptialité selon le milieu de résidence	28
a. La Nuptialité des hommes	28
b. La Nuptialité des femmes	29
I.3 La Nuptialité selon le mode de vie	30
a. La Nuptialité des hommes	30
b. La Nuptialité des femmes	30

II.4 La Nuptialité selon le groupe ethnique	31
a. La Nuptialité des hommes	32
b. La Nuptialité des femmes	32
C La polygamie	34
I Polygamie dans l'ensemble du pays	35
II Etude différentielle de la polygamie	36
II.1 La polygamie selon le département	36
II.2 La polygamie selon le milieu de résidence	37
II.3 La polygamie selon le mode de vie	40
II.4 La polygamie selon l'ethnie	40
III Evolution de la polygamie	42
Conclusion	43

Liste des tableaux

	Page
Tableau n°1: Proportions de la population résidente totale de 10 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe.	6
Tableau n°2: Proportions de la population résidente totale de 10 ans plus par groupes d'âge selon l'état matrimonial et le sexe.	8
Tableau n°3 Proportions de la population résidente nigérienne de 10 ans et plus selon l'état matrimonial.	10
Tableau n°4 Proportions de la population résidente de 10 ans et plus de chaque département selon l'état matrimonial et le sexe	11
Tableau n°5 Proportions de la population résidente de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, le mode de vie, le milieu résidence et le sexe.	13
Tableau n°6 Proportions de la population résidente nigérienne de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, le mode de vie, le milieu de résidence et le sexe.	14
Tableau n°7 Proportions de la population résidente nigérienne de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, le mode de vie, le milieu de résidence et le sexe.	15

	Page
Tableau n°8 Proportions de la population résidente nigérienne de 10 ans et plus selon l'éthnie, l'état matrimonial et le sexe.	17
Tableau n°9 Evolution de l'état matrimonial de la population résidente âgée de 15 ans et plus de 1977 à 1988.	19
Tableau n°10 Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département département entre 1977 et 1988.	20
Tableau n°11 Proportion de la population masculine célibataire de 15 ans et plus selon l'âge en 1988.	23
Tableau n°12 Table de nuptialité de la population masculine au Niger en 1988.	23
Tableau n°13 Proportion de la population féminine célibataire de 10 ans et plus selon l'âge (%) en 1988.	24
Tableau n°14 Table de nuptialité de la population féminine en 1988.	25
Tableau n°15 Indicateurs de la nuptialité des hommes par département.	26
Tableau n°16 Indicateurs de la nuptialité des femmes par département.	27

	Page
Tableau n°17 Indicateurs de nuptialité masculine selon le milieu de résidence.	28
Tableau n°18 Indicateurs de la nuptialité féminine selon le milieu de résidence.	29
Tableau n°19 Indicateurs de la nuptialité féminine selon le mode de vie.	30
Tableau n°20 Indicateurs de la nuptialité des hommes selon le mode de vie.	31
Tableau n°21 Indicateurs de la nuptialité des hommes selon le groupe ethnique.	32
Tableau n°22 Indicateurs de la nuptialité des femmes selon le groupe ethnique.	33
Tableau n°23 Répartitions des 100 hommes mariés de 10 ans et plus de chaque groupe d'âge selon la forme de l'union.	35
Tableau n°24 Répartition de 100 femmes mariées de 10 ans et plus de chaque groupe d'âge selon la forme de l'union.	36
Tableau n°25 Répartition de 100 personnes de 10 ans et plus mariée de chaque sexe par département selon la forme de l'union.	37

	Page
Tableau n°26 Répartition de 100 hommes mariés de chaque groupe d'âge selon la forme de l'union et le milieu de résidence.	38
Tableau n°27 Répartition de 100 femmes mariées de 10 ans et plus de chaque groupe âge selon le milieu de résidence et la forme de l'union.	39
Tableau n°28 Répartition de 100 personnes de 10 ans et plus mariées de chaque sexe, selon le mode de vie et la forme de l'union	40
Tableau n°29 Répartition de 100 personnes de 10 ans et plus de chaque sexe, selon l'ethnie et la forme de l'union.	41
Tableau n°30 Evolution des proportions d'hommes mariés polygames par département de 1977 à 1988.	42

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Proportion des célibataires selon le sexe et l'âge	9
Graphique 2 : Proportion des mariés selon le sexe et l'âge	9

AVANT-PROPOS

Le recensement Général de la population réalisé en Mai 1988, constitue la deuxième opération de dénombrement exhaustif au Niger.

L'analyse des données globales a été faite selon huit thèmes, répartis entre huit cadres nationaux dont deux statisticiens et six Démographes.

Le présent document donne les résultats de l'analyse portant sur le thème "ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE".

L'analyse a été faite par Mr MOUSSA IDE, Démographe à la Direction de la statistique et de la démographie (D.S.D), en collaboration avec l'assistance technique de la commission Economique pour l'Afrique (C.E.A) et du bureau of the Census (BUCEN) des Etats Unies. Les critiques faites par les cadres nationaux à plusieurs occasions, ont permis d'améliorer et finaliser ce document.

Il a été développé trois grandes parties dans cette analyse:

- 1) Etat matrimonial
- 2) Nuptialité
- 3) Polygamie

L'exploitation, l'analyse, la publication et la diffusion ont bénéficié de l'appui financier et technique apporté par le FNUAP, le PNUD, l'USAID, le CERPOD et BANQUE MONDIALE.

Le Bureau Central de Recensement (BCR) saisit cette occasion pour remercier très vivement tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce travail.

IDRISSA ALICHINA KOURGUENI
Directeur de la statistique
et de la Démographie

INTRODUCTION

Le mariage sous de multiples formes est une institution universellement répandue à travers le monde et les siècles. Néanmoins, la nuptialité qui en est l'étude quantitative fait relativement figure de parent pauvre en démographie. Pourtant, son importance pour la fécondité ou la création d'unités sociales telles que ménages, cellule familiale, unité de production agricole est évidente. Son évolution permet de mieux appréhender les changements sociaux et de mettre en évidence des variables décisives pour la reproduction biologique. De ce fait, le mariage est une institution socialement obligatoire eu égard au rôle primordial qu'il joue dans la formation et la reproduction dans la plupart des pays dont le Niger .

Au Niger comme presque partout en Afrique Noire, les mariages sont soumis à certaines particularités qui méritent d'être soulignées:

- Le choix des conjoints est en général soumis à des règles coutumières strictes (acceptation des parents, dôt, rôle des parents dans la préparation des mariages);
- La dissolution des mariages par le divorce ou la répudiation (parmi certaines ethnies et dans certaines régions tout au moins) est beaucoup plus facile;
- La possibilité pour l'époux de contracter simultanément plusieurs unions (polygamie).

Cependant malgré les valeurs sociales que confère l'état de marié et les inter-relations entre l'état matrimonial et d'autres facteurs démographiques, l'étude de l'état matrimonial ne faisait partie des objectifs assignés au RGP 1988.

L'étude de la nuptialité se fera à partir des données sur l'état matrimonial. Aux recensements de 1988, de 1977 tout comme à l'enquête par sondage de 1959-1960 des questions ont été posées sur l'état matrimonial et permettent d'étudier la nuptialité.

Outre les concepts et definitions, ce travail comprend trois grandes parties :

A : Etat matrimonial

B : Nuptialité

C : Polygamie

Concepts et Definitions

Estat matrimonial

C'est la situation d'une personne par rapport au mariage selon les lois et coutumes du pays.

La question sur l'état matrimonial concerne toute la population quel que soit le sexe et l'âge.

Cependant l'analyse portera sur la population résidente âgée de 10 ans et plus. Les modalités suivantes ont été retenues:

- Mariage monogame: union d'un homme et d'une femme selon les lois et coutumes locales;
- Mariage polygame: homme marié à plusieurs femmes;
- Veuvage: c'est l'état d'un(e) époux(se) quand l'autre est décédé(e);
- Divorce: rupture du mariage pronocée soit par les tribunaux soit par les coutumes locales;
- Célibat: sutuation de toute personne qui n'a jamais contracté mariage;
- Autre: pour tout autre type d'union.

Critiques des concepts :

En matière de nomenclature trois qualités fondamentales doivent être requise, à savoir: l'exhaustivité des modalités, l'incompatibilité totale des modalités entre elles et répondre à des définitions claires et précises.

Les modalités de l'état matrimonial qui fait l'objet de cette analyse ne rencontrent pas cependant toutes ces qualités.

Les définitions des différentes modalités ne sont pas toujours très précises. Ainsi la modalité "divorce", bien qu'ayant reçu une définition, peut renfermer une autre catégorie de personne du fait des répudiations. La conséquence de cet amalgame est le gonflement de l'effectif des divorcés.

Par ailleurs, la modalité "autre" n'a pas reçu de définition. Ceci limite les possibilités d'analyser son contenu. Au demeurant, les agents recenseurs auraient pu y mettre tous les cas ambigus à leur sens.

Exhaustivité: la nomenclature paraît remplir cette qualité.

Incompatibilité: Si la possibilité de célibataire paraît incompatible avec d'autres modalités, la pratique de la polygamie entraîne qu'une personne puisse répondre simultanément à plus d'une modalité. Ainsi la dissolution d'une union conjugale divorce ou décès d'une épouse ne fait pas du mari polygame un divorcé ou un veuf. Ceci réduit artificiellement le nombre de divorcés et de veufs de sexe masculin.

A ETAT MATRIMONIAL

La description de l'état matrimonial se fera pour la population résidente totale et pour la population résidente nigérienne au niveau national et départemental selon le milieu de résidence dans une première mesure. L'étude différentielle décrira l'état matrimonial pour les groupes ethniques et le mode de vie selon le milieu de résidence. L'objectif de ce chapitre n'est pas de procéder à une étude détaillée de l'état matrimonial, mais de poser les prémisses de l'analyse de la nuptialité.

I L'état matrimonial dans l'ensemble du pays.

L'importance de l'état matrimonial varie avec le sexe. Toutefois, la plupart des résidents de 10 ans et plus ont déjà contracté au moins une fois le mariage. La proportion des célibataires ne présente que 36% des hommes contre seulement 15% des personnes du sexe féminin.

Dans l'ensemble du pays, 72% des femmes sont mariées contre 60% des hommes.

Le tableau n°1 ci dessous donne la répartition de la population résidente selon l'état matrimonial et le sexe.

Tableau n°1: Répartition de la population résidente totale de 10 ans et plus selon l'état matrimonial et le sexe.

Etat matrimonial	sexes masculin	sexes féminin
Célibataires	36	15
Marié(es)	60	72
Veuf(ves)	1	9
Divorcé(es)	3	4
Autres	0	0
Total	100	100

Le divorce semble un phénomène qui affecte les deux sexes dans des proportions différentes en raison des coutumes. En effet il touche 4% des femmes contre 3% des hommes. Toutefois, il faut signaler que la polygamie masque l'importance du divorce des hommes: un homme polygame qui divorce d'avec une femme reste toujours marié, par ailleurs, l'homme divorcé se remarie plus facilement, ce qui n'est pas le cas de la femme divorcée.

Le veuvage affecterait aussi plus les femmes que les hommes (cf.tableau n°1). Seulement 1% des hommes se sont déclarés veufs contre 9% des femmes. Cet état de fait résulte de la polygamie, du remariage des hommes, de la surmortalité des hommes et l'écart d'âge entre maris et femmes.

Un homme polygame qui meurt laisse plusieurs veuves alors qu'une femme mariée qui meurt laisse un seul veuf; si le mari est polygame le décès d'une femme ne fait pas de l'époux un veuf.

L'écart d'âge entre époux est souvent considérable et en faveur de l'homme. Or la mortalité aux âges élevés étant plus importante, il en résulte que de nombreuses femmes se retrouvent veuves à un âge relativement jeune.

Une des finalités du mariage étant la procréation, les femmes qui deviennent veuves à un âge relativement avancé approchant l'âge de la ménopause ou après, perd tout espoir de reconstruire mariage, ce qui n'est généralement pas le cas chez les hommes.

I.1 Etat matrimonial selon l'âge.

La proportion des mariés dans chaque groupe croît avec l'âge pour subir une baisse progressive à partir de 30 ans pour les femmes et de 50 ans pour les hommes (voir tableau n°2 et graphique n°2). On constate d'autres différences entre les hommes et les femmes. Ainsi par exemple 1% seulement des hommes sont mariés entre 10-14 ans contre 14% des femmes.

La proportion des femmes mariées atteint son plus haut niveau à 25-29 ans avec 94%; celle du sexe masculin atteint son niveau plus élevé à 45-49 ans où elle est de 97%. En outre un fait important mérite d'être souligné: la baisse de la proportion des mariés est plus rapide dans le groupe féminin que dans le groupe de masculin. Ainsi à 85 ans, 80% des hommes restent encore mariés contre 7% des femmes.

La proportion des célibataires décroît avec l'âge quel que soit le sexe graphique n°1. Cette diminution est plus importante et plus précoce dans le groupe féminin que dans le groupe masculin. Dans le groupe d'âges 20-24 ans on enregistre 6% de femmes célibataires contre 54% chez les hommes. Toufois, la proportion des célibataires se stabilise à 1% à partir d'un certain âge: 30-34 ans chez les femmes et 40-44 ans chez les hommes.

La proportion des veufs croît aussi avec l'âge. Insignifiante pendant les premières années de vie conjugale, elle prend des valeurs très élevées selon le sexe au fur et à mesure qu'on avance en âge. Pour le sexe masculin, elle passe de 1% à 25-29 ans à 13% chez les personnes âgées de 85 ans et plus.

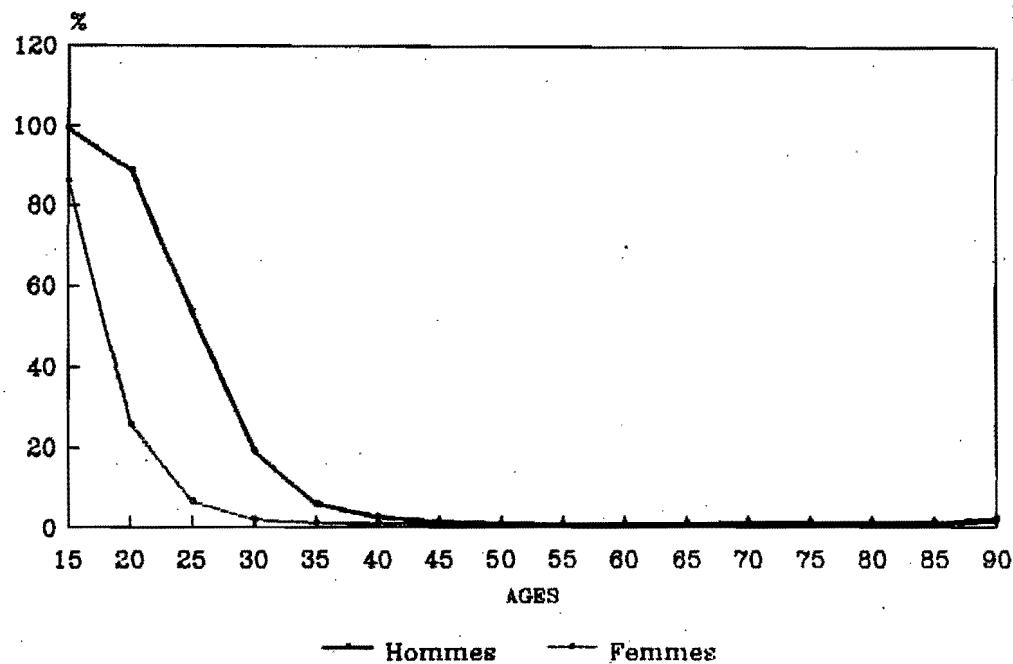
Pour le groupe féminin l'évolution peut être qualifiée de très rapide. A 25-29 ans, 1% des femmes sont veuves tandis que 83% le sont à 85 ans et plus.

Le schéma de l'évolution de la proportion des divorcés selon l'âge est identique dans les deux groupes. Néanmoins, à tout âge le phénomène affecte plus les femmes que les hommes. Cette proportion augmente surtout très vite une fois que les femmes ne sont plus en mesure de procréer.

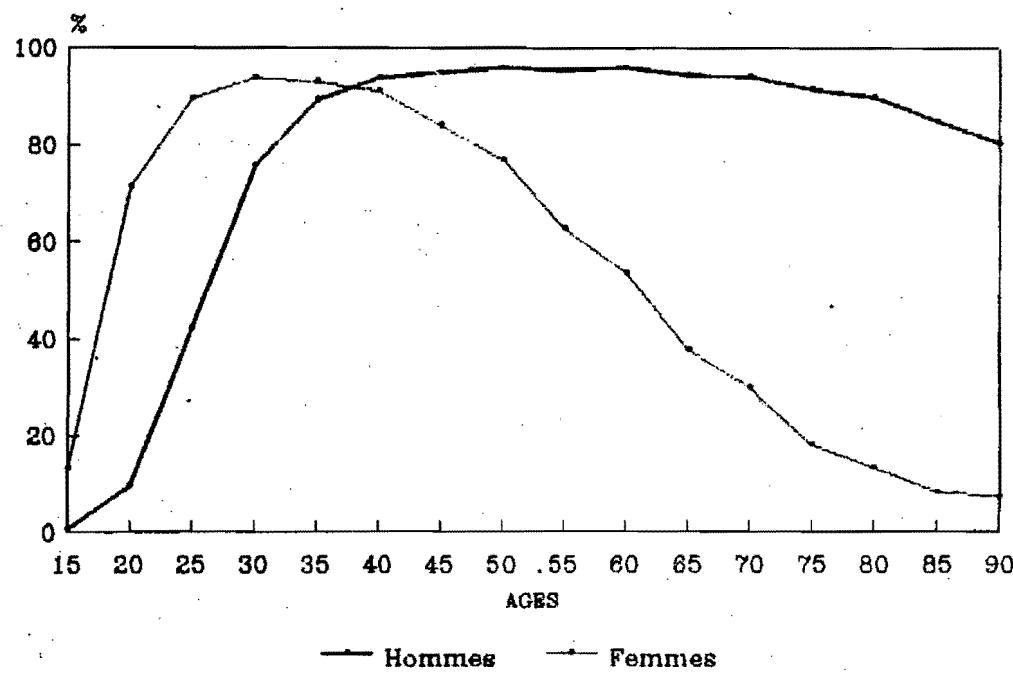
Tableau N°2: Répartition de la population résidente totale de 10 ans et plus par groupes d'âge, état matrimonial et sexe

Groupe d'âge	Etat matrimonial							
	Célibataire		Marié(e)		Veuf(ve)		Divorcé(e)	
	M	F	M	F	M	F	M	F
10-14 ans	99	86	1	13	0	0	0	1
15-19 ans	89	26	10	72	0	0	1	2
20-24 ans	54	6	43	90	0	0	4	4
25-29 ans	19	2	76	94	1	1	4	3
30-34 ans	6	1	90	93	1	2	4	4
35-39 ans	2	1	94	91	1	4	3	4
40-44 ans	1	1	95	84	1	9	3	6
45-49 ans	1	1	97	77	1	15	2	7
50-54 ans	1	1	95	63	2	27	2	9
55-59 ans	1	1	96	53	2	36	2	10
60-64 ans	1	1	94	37	3	51	2	10
65-69 ans	1	1	94	20	3	59	2	10
70-74 ans	1	1	91	18	5	71	3	10
75-79 ans	1	1	90	13	7	77	3	8
80-84 ans	1	1	84	8	10	82	4	8
85 ans +	2	2	80	7	13	83	5	8

**G1: POPULATION DES CELIBATAIRES
SELON L'AGE ET LE SEXE**



**G2: POPULATION DES MARIÉS
SELON L'AGE ET LE SEXE**



I-2 Etat matrimonial de la population nigérienne.

La structure de la population nigérienne par état matrimonial est similaire à celle de la population totale. Pour cette raison on ne s'étendra pas trop dans cette analyse (la population nigérienne représente 99% de la population totale). On illustrera cette opinion par le tableau n°3 ci-dessous qui donne la répartition de la population nigérienne par état matrimonial et sexe.

Tableau n°3 Répartition de la population résidente nigérienne de 10 ans et plus par l'état matrimonial et le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Feminin
Célibataires	36	15
Marié (es)	60	72
Veuf (ves)	1	9
Divorcé (es)	3	4
Autres	0	0
TOTAL	100	100

II Etude différentielle de l'état matrimonial.

En plus du sexe et l'âge l'état matrimonial est influencé par le milieu de résidence, le mode de vie l'ethnie et le département de résidence.

II.1 Etat matrimonial selon le département

Le découpage du Territoire National en grandes régions administratives (les départements) a pour but entre autres la constitution d'entités à l'intérieur desquelles on retrouve certaine homogénéité et qui sont diverses entre elles du point de vue de certaines caractéristiques notamment culturelles et économiques. Cette approche donne toute son importance à une étude de l'état matrimonial selon le département.

Tableau n°4: Répartition de la population résidente de 10 ans et plus de chaque département selon l'état matrimonial et le sexe

Département	Sexe masculin					Sexe féminin				
	Cel	Mar	Veu	Div	Total	Cel	Mar	Veu	Div	Total
Agadez	43	53	1	3	100	24	58	7	11	100
Diffa	33	62	1	4	100	14	71	8	7	100
Dosso	40	58	1	1	100	18	71	9	2	100
Maradi	31	66	1	2	100	10	79	7	4	100
Tillabéri	45	53	1	1	100	24	64	9	3	100
Tahoua	38	59	1	2	100	15	70	10	5	100
Zinder	25	68	1	6	100	9	78	8	5	100
Niger	36	60	1	3	100	15	72	8	4	100

Legende: Mar : marié
 Veu : veuf (ves)
 Div : Divorcé (es)
 Cel : Célibataires

Le tableau n°4 ci-dessus permet de faire au niveau de chaque département les observations d'ordre général suivantes:

- Pour chaque sexe plus de 50% de la population est constituée de mariés;
- La proportion d'hommes célibataires est plus forte que celle de femmes célibataires.
- La proportion des femmes mariées est plus élevée que celle des hommes;
- Les dissolutions des unions (divorce, veuvage) sont plus importantes chez les femmes que chez les hommes;

Suite à ces observations, il y a lieu de voir le cas spécifique de chaque département afin de dégager les différences. Dans trois départements sur les sept que compte le pays, la proportion d'hommes mariés est supérieure à la moyenne nationale (60%), il s'agit: de Diffa 62%, Maradi 66%, et Zinder 68%.

A Agadez et Tillabéry ces proportions représentent 53% .

Les proportions des femmes mariées sont surtout élevées à Zinder et Maradi avec respectivement 78% et 79%. Dans trois départements ces indicateurs sont proches de la moyenne nationale (72%). Ce sont Diffa 71%, Dosso 71% et Tahoua 70%.

Le département de Tillabéri et celui d'Agadez connaissent des niveaux plus faibles avec 64% et 58% de femmes mariées.

Les proportions de célibataires sont plus fortes dans les départements de Tillabéri et d'Agadez où ils constituent 45% et 43% respectivement des hommes. Les femmes célibataires, quant à elles représentent 24% dans chacun des cas.

Les faibles proportions de célibataires sont enregistrées dans le département de Zinder où 25% des hommes et 9% des femmes sont célibataires.

La fréquence du veuvage est faible chez les hommes. Ce phénomène les affecterait dans la même proportion quel que soit le département où le remariage des hommes s'effectue d'une manière homogène. Seulement 1% des hommes sont déclarés veufs.

Chez les femmes, le veuvage est plus fréquent car le remariage n'est pas assuré avec la même fréquence que chez les hommes. Son niveau est aussi variable selon les départements, se situant entre 7% et 10%.

Tout comme les autres modalités, l'importance du divorce varie d'un département de résidence à l'autre. Les hommes sont affectés dans les proportions de 1% (Tillaberi, Dosso) à 6% à Zinder.

Chez les femmes, la fréquence varie de 2% Dosso à 11% pour le département d'Agadez. Parmi les autres résultats, on peut relever que le divorce affecte 7% des femmes de Diffa.

Aussi, tout comme au niveau national, l'importance de l'état matrimonial est fonction de l'âge. Le mariage est plus précoce chez les femmes que chez les hommes. En outre, il existe des différences selon les départements (28% des femmes de 10-14 ans du département de Zinder étaient mariées).

II.2 Etat matrimonial selon le milieu de résidence

La proportion des célibataires à 10 ans et plus est plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale pour chacun des deux sexes (cf tableau N°5). Elle est de 50% pour les hommes et 27% pour les femmes en zone rurale et 33% et 13% respectivement pour les hommes et les femmes en zone urbaine.

La proportion des personnes mariées de 10 ans et plus est plus élevée par contre en milieu rural qu'en milieu urbain. Elle est de 63% pour les hommes et 74% pour les femmes en zone rurale et de 47% pour les hommes et 58% pour les femmes en zone urbaine.

Tableau N°5: Répartition de la population résidente de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, le milieu de résidence et le sexe.

Etat matrimonial	Urbain		Rural	
	M	F	M	F
Célibataires	50	27	33	13
Marié(es)	47	58	63	74
Veuf(ves)	1	8	1	9
Divorcé(es)	2	7	3	4
Total	100	100	100	100
Monogame	36	35	49	46
Polygame	11	23	14	28

La proportion des célibataires décroît avec l'âge quel que soit le sexe et le milieu de résidence. Cette diminution est plus marquée en zone rurale qu'en zone urbaine. A 15-19 ans, on enregistre 98% et 87% d'hommes célibataires respectivement en zone urbaine et en zone rurale. Au même groupe d'âges, les proportions des femmes célibataires sont de 56% en zone urbaine et 20% en zone rurale.

La proportion de mariés dans chaque groupe d'âges selon le milieu de résidence suit la même évolution que celle de l'ensemble du pays et les explications données demeurent les mêmes.

Le veuvage est plus important en zone rurale qu'en zone urbaine pour les deux sexes. Quel que soit le milieu, ce phénomène affecterait plus les femmes que les hommes. Ceci s'explique d'une part par la pratique de la polygamie et d'autre part par la surmortalité masculine aux âges élevés plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.

Les proportions de divorcés dans chaque groupe d'âges selon le milieu suivent la même évolution que celles de l'ensemble du pays. Le divorce est plus intense chez les femmes que chez les hommes.

II.3 Etat matrimonial selon le mode de vie

Le recensement général de la population de 1988 a distingué deux modalités au niveau du mode de vie, à savoir: sédentaire et nomade. Chacune de ces modalités se subdivisent en deux sous-groupes selon le milieu de résidence, c'est-à-dire rural et urbain.

Après ces précisions préliminaires, voyons comment les populations se comportent vis à vis du mariage. Le tableau N°6 ci-dessous nous décrit la répartition de la population selon le mode de vie et le sexe.

Tableau N°6: Répartition de la population résidente nigérienne de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, le mode de vie, et le sexe.

Etat matri-monial	Mode de vie						Total
	Sédentaire		Nomade		H	F	
	M	F	M	F			
Célibataires	36	15	36	19	36	15	
Marié(es)	61	72	60	67	61	72	
Veuf(ves)	1	9	2	9	1	9	
Divorcé(es)	2	4	2	5	2	4	
Total	100	100	100	100	100	100	

Il ressort de ce tableau que le mode de vie n'a pas une très grande influence sur le comportement matrimonial de la population.

Ceci se traduit par une certaine ressemblance entre les indicateurs de l'état matrimonial quel que soit le mode de vie et ceux de la population totale. Quelques différences par rapport à la population totale sont constatées chez les femmes nomades où la proportion des mariées représente 67% et celle des célibataires 19% contre 72% et 15% respectivement pour la population totale.

Le milieu de résidence pourrait influencer en outre le comportement matrimonial de la population selon le mode de vie.

Le tableau N°7 ci-dessous donne la répartition de la population selon le milieu de résidence, le mode de vie et le sexe.

Tableau N°7: Proportion de la population nigérienne résidente de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, le mode de vie, le milieu de résidence et le sexe.

Etat Matrimonial	Sédentaire				Nomade			
	Urbain		Rural		Urbain		Rural	
	M	F	M	F	M	F	M	F
Célibataires	50	27	33	13	36	18	36	19
Marié(es)	47	58	63	75	60	67	60	67
Veuf(ves)	1	8	1	8	1	7	2	9
Divorcé(es)	2	7	3	4	3	8	2	5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

De ce tableau, il ressort des différences liées au milieu de résidence en plus de celles relevées au tableau n°6 liées au mode de vie . Ainsi la proportion de mariés est plus élevée en milieu rural sédentaire qu'en milieu urbain sédentaire quel que soit le sexe; 63% des hommes sédentaires du rural sont des mariés contre 47% de leurs homologues urbains.

Par ailleurs, la proportion des femmes mariées sédentaires vivant dans le milieu rural est de 75% contre 58% chez les urbains. Par contre, la proportion de célibataires sédentaires du rural pour les hommes et les femmes est plus faible : 33% et 13% contre 50% et 27% dans le milieu urbain respectivement.

Le milieu de résidence ne paraît pas avoir une grande incidence sur le comportement matrimonial des nomades. Les urbains et les ruraux se répartissent de la même manière selon le sexe (cf tableau N°7). Bien que vivant provisoirement dans le périmètre urbain, le comportement matrimonial des nomades ne s'est pas modifié.

II.4 Etat matrimonial selon le groupe ethnique.

Le tableau n°8 qui donne les proportions de la population nigérienne de 10 ans et plus selon l'état matrimonial, l'ethnie et sexe relève le caractère culturel de mariage. Tout d'abord certaines constatations s'imposent.

Tout comme dans la population globale, les proportions des femmes mariées dans les différents groupes ethniques sont plus élevées que celles des hommes. Les proportions des veuves et des divorcées sont généralement plus importantes chez les femmes que chez les hommes; par contre la proportion des célibataires de sexe féminin est plus faible que chez les hommes.

Tableau n°8 Répartition de la population résidente nigérienne de 10 ans et plus selon l'ethnie, l'état matrimonial et le sexe.

Etat mat	Ethnies											
	A		DS		G		H		KM			
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
célibat.	41	25	45	23	40	13	32	12	28	12		
Marié(es)	55	57	53	75	58	77	64	76	65	71		
Veuf(ves)	2	8	1	10	1	9	1	8	1	9		
Divorcé(es)	2	10	1	2	1	1	3	4	6	8		
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		

Su te tableau n°8

Etat MAT	P		TG .		TB		AN		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Céliba.	35	15	36	17	39	19	42	25	36	15
Mariés (es)	61	74	60	66	58	65	55	62	60	72
Veuf(ves)	1	8	2	10	1	9	1	18	1	7
Divorcé(es)	3	3	2	7	2	7	2	5	3	4
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Légende:

A: Arabe	P: Peulh
DS: Djerma-Sonrai	TG: Touareg
G: Gourmantché	TB: Toubou
H: Haoussa	AN: Autres Nigériens
KM: Kanouri-Manga	

Les proportions des femmes mariées dépassent les 50% pour tous les groupes ethniques. De plus pour certains, elle se situe au-delà de 70%, à savoir: Djerma-Sonrai 75%, Gourmantché 77%, Haoussa 76%, Kanouri-Manga 72%, Peulh 74%.

C'est dans le groupe Arabe que la proportion des femmes mariées est la plus faible où elle est de 57%.

Les proportions d'hommes mariés sont aussi différentes selon les groupes ethniques. Il y a lieu de signaler dans un premier temps qu'elles sont supérieures à 50%. Parmi les autres ethnies, c'est le groupe Djerma-Sonrai qui comporte la plus basse proportion d'hommes mariés avec 53%. Le groupe Kanouri-Manga enregistre la plus forte proportion d'hommes mariés avec 65% suivi des Haoussa 64%, les Peulh 61%, les Touareg 60% etc...

Les proportions des célibataires sont plus faibles chez les femmes que chez les hommes pour tous les groupes ethniques. Pour les femmes elles varient de 12% pour les groupes Haoussa et Kanouri-Manga à 25% chez les Arabes et les Autres Nigériens.

Parmi les autres proportions les plus élevées rappelons que 23% des femmes Djerma-Sonrai, 19% des Toubou et 15% des Peulh sont célibataires. Les proportions des hommes célibataires sont aussi variables selon l'ethnie. Elles varient de 28% chez les Kanouri-Manga à 45% chez les Djerma-Sonraï.

Aussi quelques résultats importants méritent d'être relatés. Ainsi, 33% des Haoussa, 35% des Peulh, 36% des Touareg et 39% des Toubou sont constitués de célibataires.

Le veuvage paraît affecter plus les femmes que les hommes quel que soit l'ethnie. D'ailleurs d'une manière générale ce phénomène affecte les hommes dans la même proportion pour toutes les ethnies: 1% sauf pour les Touareg où elle représente 2%. Le veuvage des femmes est intense. Pour toutes les ethnies elle touche au moins 8% des femmes sauf chez les Autres Nigériennes où seulement 5% des femmes sont concernées. Ce bas niveau serait lié plus à la faiblesse numérique de ce groupe qu'à une caractéristique de différentiation.

Parmi les principaux groupes ethniques le veuvage affecte plus les femmes Djerma-Sonraï et Touareg où 10% des effectifs sont concernés.

Le fait le plus marquant est que le divorce affecterait plus les femmes que les hommes. Par ailleurs, l'importance du divorce paraît liée à l'ethnie des populations. Les plus bas niveaux sont rencontrés chez les Gourmanché et les Djerma-Sonraï où dans le premier cas 1% de la population est concerné par le divorce et chez les autres 1% des hommes et 2% des femmes sont affectés. Les Touareg et les Toubou sont touchés par le divorce dans les mêmes proportions: 2% des hommes et 7% des femmes. Les Peulh enregistrent la même proportion indépendamment du sexe: 3%. Le groupe Haoussa connaît une petite variation selon le sexe 3% des hommes contre 4% des femmes sont divorcées. Le groupe Kanouri-Manga présente les plus fortes proportions de divorcés au niveau des deux sexes: 6% des hommes et 8% des femmes.

Soulignons toutefois un fait qui paraît plus lié à la faiblesse numérique de la population qu'un phénomène de différentiation: dans le groupe Arabe 10% des femmes sont divorcées.

III Evolution de l'état matrimonial entre 1977 et 1988

Les sociétés humaines ont toujours été le siège de transformations affectant leurs différentes structures. Cette partie a pour but de déterminer si entre 1977 et 1988 la structure de la population selon l'état matrimonial a subi une modification et dans quelle dimension s'était-elle opérée?

La comparaison concernera la population totale d'une part et d'autre les populations par département. Toutefois, il y a lieu de signaler que les indicateurs de 1988 que nous utilisons dans cette partie sont différents de ceux déterminés dans les parties antérieures.

Pour harmoniser les données de 1988 avec celles de 1977, nous avons considéré la population de 15 ans et plus.

Tableau n°9: Evolution de l'état matrimonial de la population résidente âgée de 15 ans et plus de 1977 à 1988.

Etat Matrimonial	1977		1988	
	M	F	M	F
Marié(es)	72	80	69	79
Veuf(ves)	1	9	1	10
Divorcé(es)	3	5	3	5
Célibataires	24	6	26	6
Total	100	100	100	100

Ce tableau fait ressortir une légère modification de la composition de la population selon l'état matrimonial. Ainsi la proportion d'hommes mariés est passée de 72% en 1977 à 69% en 1988, et celle des femmes de 80% à 79% pour la même période.

Les célibataires ont vu leur importance relative s'accroître au contraire, entre 1977 et 1988. La proportion d'hommes célibataires est passée de 24% à 26%. Il peut s'agir ici d'un vieillissement effectif de l'âge au mariage ^{dû} aux difficultés économiques que connaît la population.

III.1 Evolution de l'état matrimonial dans les départements.

Entre 1977 et 1988, la répartition de la population selon l'état matrimonial a subi des modifications quoique légères généralement, au niveau des départements et selon le sexe. Ces modifications se traduisent par une légère baisse de l'importance relative des mariés et une petite hausse de la part des célibataires dans la population entre 1977 et 1988 comme on le constate au tableau n°10.

Tableau n°10: Evolution de la répartition de la population selon l'état matrimonial par département entre 1977 et 1988.

Département	1977					1988				
	Cél	Mar	Veu	Div	Tota	Cél	Mar	Veu	Div	Total
Agadez M	33	62	2	3	100	35	62	2	3	100
	14	65	8	13	100	15	65	8	12	100
Diffa M	8	84	2	6	100	24	70	2	4	100
	4	81	8	7	100	6	78	9	7	100
Dosso M	27	71	1	1	100	29	69	1	1	100
	6	82	10	2	100	7	80	11	2	100
Maradi M	20	76	1	3	100	21	75	1	3	100
	3	86	6	4	100	3	85	8	4	100
Tillab. M	33	65	1	1	100	35	63	1	1	100
	12	74	11	3	100	12	73	11	4	100
Tahoua M	26	71	1	2	100	29	68	1	1	100
	7	77	11	5	100	7	76	11	6	100
Zinder M	15	77	1	7	100	16	76	1	7	100
	3	84	7	6	100	3	83	8	6	100

M : Sexe masculin F : Sexe féminin Mar : Marié
 Veu : Veuf(ves) Div : Divorcé Cel : Celibataire

La modification a été plus marquée à Diffa avec le sexe masculin où la proportion des mariés est passée de 84% en 1977 à 70% en 1988 et celle des célibataires de 8% à 24% pour la même période.

Une évolution aussi brutale peut provenir d'une surestimation des hommes mariés en 1977. D'ailleurs, à cette date, on note que Diffa est le seul département où la proportion des hommes mariés est supérieure à celle des femmes.

B ETUDE DE LA NUPTIALITE

On s'intéresse dans ce chapitre au premier mariage c'est-à-dire au mariage des célibataires.

Les données de base pour cette étude sont fournies par la répartition de la population par sexe, par âge et état matrimonial.

Les proportions de célibataires diminuant avec l'âge, il est donc possible d'établir une table de nuptialité. Dans ce chapitre, on étudie la nuptialité du moment au niveau national et la nuptialité différentielle.

Les caractéristiques de tendance centrale (âges moyen, médian et modal au premier mariage) et le célibat définitif seront les indicateurs du calendrier et de la nuptialité de la nuptialité étudiées.

Age moyen au premier mariage: c'est la moyenne pondérée des âges au premier mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre les anniversaires successifs.

Age modal au premier mariage: c'est l'âge auquel le plus grand nombre de célibataires se marient pour la première fois.

Age médian au premier mariage: c'est l'âge auquel a eu lieu mariage de rang milieu celui dont le rang est la moitié du nombre total des mariages cumulés.

Le célibat définitif: c'est la proportion sur 100 célibataires à 15 ans (12 ans pour les femmes) qui ne se marient pas.

I La nuptialité au niveau national

Le calcul d'une table de nuptialité de premier rang à partir des proportions de célibataires n'a de sens que si le phénomène est resté constant dans les générations concernées.

I.1 La nuptialité masculine.

Des proportions de célibataires observées du tableau n°19 dérive la table de nuptialité masculine. On a préféré retenir les proportions de célibataires à partir de 15-19 ans car très peu d'hommes sont mariés avant 15 ans.

La série des proportions observées par groupes d'âges quinquennaux devient dans la table la série de célibataires. Le tableau N°11 donne la proportion des célibataires selon l'âge ainsi que la série des mariages.

Tableau n°11 Proportion (%) de la population masculine célibataire de 15 ans et plus selon l'âge en 1988.

Groupe d'âges	Proportions (90)
15-19	88,9
20-24	53,6
25-29	18,9
30-34	6,8
35-39	2,5
40-44	1,3
45-49	0,9
50-54	0,7
55-59	0,6
60-64	0,5
65-69	0,6
70-74	0,5
75-79	0,6
80-84	0,6
85 et +	1,8

Tableau n°12 Table de nuptialité de la population masculine Niger 1988

Ages	Cx	$m(x, x+5)$	$5nx(%)$
15	1000	285	285
20	715	350	490
25	365	235	644
30	130	90	692
35	40	25	625
40	15	5	333
45	10	0	0
50	10	-	-
Total	-	990	-

Cx = Proportion des célibataires à l'âge x .

$m(x, x+5)$ mariages de la table entre l'âge x et $x+5$

$5nx$ = quotient de nuptialité de la table.

Le mariage est plus tardif chez les hommes que chez les femmes.

En effet, la proportion des célibataires diminue assez rapidement. A 20 ans 71,5% des hommes sont encore célibataires alors que 6% des femmes le demeurent au même âge (tableau n°12).

L'âge moyen au premier mariage est de 23,64 ans, l'âge médian 23 ans et l'âge modal 21,81 ans.

Les Cx sont obtenus des proportions des célibataires par interpolation linéaire.

La série des proportions observées par groupes d'âges quinquennaux devient dans la table la série des célibataires. Le tableau n°12 donne la proportion des célibataires selon l'âge moyen, la série des mariages.

La nuptialité masculine est intense. L'intensité est mesurée ici par le célibat définitif, qui traduit la proportion de personnes qui finissent par ne plus se marier. Il a été considéré qu'au delà de 50 ans pour les hommes, les premiers mariages sont négligeable.

Le célibat définitif est de 1,0%. cela signifie que parmi 100 célibataires à 15 ans 1,0% le demeurent définitivement.

La série des mariages atteint son maximum entre 20 et 25 ans. Ensuite, elle baisse lentement.

I.2 La nuptialité féminine
 (la même méthode de calcul que précédemment est utilisé).
Tableau N°13: proportion (%) de la population féminine célibataire de 10 ans et plus selon l'âge en 1988.

Groupes d'âges	Proportions
10-14	86,1
15-19	25,6
20-24	6,3
25-29	2,0
30-34	1,2
35-39	0,9
40-44	0,8
45-49	0,8
50-54	0,8
55-59	0,9
60-64	1,1
65-69	1,3
70-74	1,3
75-79	1,3
80-84	1,4
85 et +	2,3

Le mariage est précoce chez les femmes. En effet, on constate d'après le tableau n°13 que plus de la moitié des femmes se sont mariées avant 17 ans. La nuptialité est par ailleurs très intense. A 30 ans, seulement 1% des femmes sont célibataires.

L'âge moyen au premier mariage est de 16,37 ans l'âge modale 12,71 ans et l'âge médian 15,4 ans. Le célibat définitif est de 8%.

**Tableau n°14 Table de nuptialité de la population féminine
1988**

Ages	Cx	m(x,x+a)	anx %0
12	1000	205	205
13	795	120	151
14	675	120	178
15	555	120	216
16	435	115	264
17	320	80	250
18	240	40	167
19	200	40	200
20	160	120	750
25	40	25	625
30	15	4	263
35	11	2	182
40	9	1	111
45	8	0	0
50	8	-	-
Total	-	192	-

Cx = Proportion des célibataires à l'âge x.

$m(x,x+a)$ = mariages de la table entre l'âge x et x+a

anx = quotient de nuptialité de la table.

II Analyse différentielle de la nuptialité

Pour étudier la différence de nuptialité, il a été retenu comme critères de différentiation le département de résidence, le milieu de résidence, le mode de vie et les principaux groupes ethniques.

II.1 La nuptialité selon le département de résidence

Les tables de nuptialité se trouvent en annexe.

a - Nuptialité des hommes

Le tableau n°15 ci-dessous donne les différents indicateurs de la nuptialité masculine selon le département.

Tableau N°15: Indicateurs de la nuptialité des hommes par département

Département	Age moyen	Age médian	Age modal	Célibat définitif (%)
Agadez	26,6	26,2	25,81	17
Diffa	23,7	23	22,13	13
Dosso	23,8	23,1	22,16	7
Maradi	22,2	21,3	18,33	5
Tillabéry	25,5	24,9	24,05	13
Tahoua	24,3	23,8	23,14	7
Zinder	21,4	20,2	18,73	5

La nuptialité des hommes varie d'un département à l'autre. Les hommes se marient plus tardivement dans les départements d'Agadez de Tillabéry et de Tahoua. Les âges moyens au premier mariage sont respectivement de 26,6% ans, 25,5 ans et 24,3 ans. Dans le département de Zinder et de Maradi les hommes se marient assez tôt les âges moyens au premier mariage se situent respectivement 21,4 ans et 22,2 ans.

L'âge médian est aussi variable selon le département. La nuptialité est plus précoce dans les départements de Zinder et Maradi.

L'âge modal est d'autre part variable, allant de 18,33 ans à Maradi à 25,81 ans pour Agadez.

Par ailleurs, l'intensité du célibat définitif n'a pas la même importance selon les départements quoique faible partout.

Elle varie de 5% (Zinder, Maradi) à 17% pour Agadez. Dans le département de Tillabéry de 3% des hommes finissent par ne jamais se marier.

b - Nuptialité des femmes

Tableau n°16: Indicateurs de la nuptialité des femmes par département.

Département	Age moyen	Age médian	Age modal	Célibat définitif (%)
Agadez	18,6	17,6	15,40	28
Diffa	16,3	15,5	12,83	9
Dosso	16,6	15,7	12,80	6
Maradi	15,3	14,8	12,71	4
Tillabéry	18	16,9	12,83	10
Tahoua	16,5	15,6	12,74	10
Zinder	15	14,2	12,60	5

Dans tout les départements, les femmes se marient plus tôt que les hommes.

Comme chez les hommes, l'âge moyen au premier mariage varie avec le département. Les femmes se marient plus tôt dans les départements de Maradi et Zinder où les premiers mariages sont célébrés en moyenne à 15,3 ans et 15 ans respectivement. Par contre, l'âge moyen au premier mariage est plus élevé dans les départements d'Agadez et de Tillabéry où les filles se marient en moyenne pour la première fois à 18,6 ans et 18 ans respectivement.

L'âge modal et l'âge médian sont aussi variables selon les départements. L'âge médian connaît ses plus hauts niveaux à Agadez 17,6 ans et Tillabéry 16,9 ans, alors que les plus bas niveaux sont observés à Maradi et Zinder où il mesure 14,8 ans et 14,2 ans respectivement.

L'âge modal connaît une certaine uniformité. Dans six départements sa mesure fluctue entre 12,60 ans et 12,83 ans et dans le septième département (Agadez) il est de 15,4 ans.

Le célibat définitif peut être qualifié de faible pour tous les départements . Toutefois, son niveau n'est pas homogène d'un département à l'autre. La plus faible intensité du célibat définitif est constatée à Maradi avec 4%. Agadez enregistre la plus forte intensité du célibat définitif avec 28% des femmes qui finissent par ne jamais se marier.

II.2 Nuptialité selon le milieu de résidence.

(Les tableaux de nuptialité se trouvent dans les tableaux annexes).

a - La nuptialité des hommes.

Le mariage est plus précoce et plus intense en zone rurale qu'en zone urbaine (tableau n°17).

L'âge moyen au premier mariage des hommes est de 22,6 ans en zone rurale contre 27,3 ans en zone urbaine.

Le célibat définitif est de 7% en milieu rural contre 10% en zone urbaine . Cela s'explique d'une part par scolarisation plus élevée en zone urbaine et d'autre part, par le fait que l'entretien d'un ménage en zone rurale est plus facile qu'en zone urbaine.

Tableau n°17 indicateurs de nuptialité masculine selon le milieu de résidence.

Milieu de résidence	Age moyen	Age médian	Age modal	Célibat définitif
Zone urbaine	27,3	26,8	26,5	10
Zone rurale	22,6	21,7	18,88	7

b La nuptialité des femmes.

La nuptialité des femmes est plus précoce que celle des hommes quel que soit leur milieu de résidence. Les femmes se marient plus tôt en zone rurale qu'en zone urbaine (tableau 18). L'âge moyen au premier mariage est de 15,8 ans en zone rurale contre 19,1 ans en zone urbaine, 7% des femmes rurales ne se marient jamais en milieu rural comme en milieu urbain. Parmi les explications qu'on peut donner à cette situation, il y a la scolarisation qui retarde le mariage des femmes et en plus le milieu urbain offre à la femme plus de facilités pour acquérir une certaine indépendance économique. Par ailleurs, c'est dans le milieu urbain, que le mode de vie occidentale est plus ancré.

Tableau n°18 Indicateurs de la nuptialité féminine selon le milieu de résidence.

Milieu de résidence	Age moyen	Age médian	Age modal	Célibat définitif (%o)
Zone urbaine	19,1	18,2	15,50	7
Zone rurale	15,8	15,1	12,70	7

II.3 La nuptialité selon le mode de vie

Dans ce point on s'intéresse uniquement à la population nigérienne.

(les tables de nuptialité se trouvent en annexe)

a - La nuptialité des hommes.

Tableau n°19 : Indicateurs de la nuptialité masculine selon le mode de vie.

Mode de vie	Age moyen	Age médian	Age modal	Célibat définitif %
Sédentaire	23,7	22,9	21,81	7
Sédent.rural	22,9	22,2	20,81	7
Nomade	24,6	23,9	23,00	13

La nuptialité des hommes varie selon le mode de vie. En effet, le mariage est plus précoce et plus intensif dans les sociétés sédentaires du milieu rural (tableau n°19).

L'âge moyen au premier mariage chez les hommes sédentaires est de 23,7 ans contre 24,6 ans chez les nomades.

En outre, l'intensité du célibat définitif connaît des variations. Elle est de 7% chez les sédentaires contre 13% chez les nomades.

b - La nuptialité des femmes.

Quel que soit le mode de vie, les femmes se marient plus tôt que les hommes. En outre, l'âge moyen au premier mariage et l'intensité du célibat définitif varient selon le mode de vie des femmes.

Comme chez les hommes, le premier mariage est plus précoce dans les sociétés sédentaires que les nomades. Ainsi l'âge moyen au premier mariage des filles nomades se situe à 17,5 ans et celui des sédentaires est de 16,3 ans (tableau n°20). En outre, 7% des filles sédentaires et 18% des nomades ne se marient jamais.

Tableau n°20: Indicateurs de la nuptialité féminine selon le mode de vie.

Mode de vie	Age moyen	Age médian	Age modal	Célibat définitif %
Sédentaire Séden.rural	16,3	15,4	12,71	7
	15,9	15,1	12,68	6
Nomade	17,5	16,2	12,70	18

II.4 La nuptialité selon le groupe ethnique.

L'influence de l'ethnie sur l'état matrimonial des populations a été démontrée dans les parties intérieures. Ici encore, des différences liées à l'ethnie sont constatées dans le calendrier et l'intensité du premier mariage.

Dans ce sous-chapitre, on s'intéressera aux principaux groupes ethniques par leur importance numérique. Il s'agit des Djarma-Sonrai, des Haoussa, des Kanuri-Manga, des Peulh des Touareg et des Toubou.

a Nuptialité des hommes

Le calendrier et l'intensité de la nuptialité masculine varient selon leur groupe ethnique (tableau N°21).

Tableau N°21: Indicateurs de la nuptialité des hommes selon le groupe ethnique

Groupe ethnique	Age moyen	Age médian	Age modal	Célibat définitif (%)
Djerma-Sonraï	25,4	24,8	24,05.	11
Haoussa	23	22,2	20,00	5
Kanouri-Manga	22,2	21,4	19,44	9
Peulh	23,2	22,4	20,45	8
Touareg	24,7	24,1	23,26	11
Toubou	25	24,2	23,04	11

Le mariage est plus précoce chez le groupe Kanouri-Manga où il intervient en moyenne à 22,2 ans. Il est suivi des Peulh et des Haoussa. Les Djerma-Sonraï se marient par contre le plus tardivement avec un âge moyen au premier mariage de 25,4 ans.

Bien que l'intensité du célibat définitif soit faible pour toutes les ethnies, il n'en demeure pas moins que son niveau soit variable selon les ethnies, il est de 11% pour les Djerma-Sonraï contre 5% pour les Haoussa.

b - La nuptialité des femmes

Pour toutes les ethnies étudiées, le premier mariage des femmes est plus précoce que celui des hommes. Aussi les indicateurs de nuptialité varient selon l'ethnie (tableau N°22)

Tableau N°22: Indicateurs de la nuptialité des femmes selon l'ethnie

Groupe ethnique	Age moyen	Age médian	Age modal	Célibat définitif (%)
Djerma-Sonrai	17,8	16,8	12,88	9
Haoussa	15,6	14,9	12,68	6
Kanouri-Manga	15,7	14,9	12,66	8
Peulh	16,3	15,3	12,70	6
Touareg	17	15,8	12,69	16
Toubou	17,6	16,7	12,78	9

Le premier mariage est conclu le plus tôt chez les femmes Haoussa dont l'âge moyen au premier mariage se situe à 15,6 ans. Les Djerma-Sonrai et les Toubou se marient le plus tardivement pour la première fois, respectivement à 17,8 ans et 17,6 ans. Le célibat définitif touche de faibles proportions de femmes dans toutes les ethnies. Son niveau varie de 6% chez les Haoussa et les Peulh à 16% chez les Touareg.

C LA POLYGAMIE.

C'est la forme d'union conjugale où une personne a plusieurs conjoint(e)s; ce qui fait d'elle une polygame. Il peut y avoir polygamie masculine ou polygamie féminine, ce que l'on distingue en parlant parfois de polygynie (situation d'un homme marié à plusieurs femmes, cas de figure qu'on rencontre au Niger) et de polyandrie (situation d'une femme mariée à plusieurs hommes).

Pour ce qui concerne le Niger, l'une des caractéristiques essentielles du mariage est la possibilité pour l'homme d'être marié à une ou plusieurs épouses simultanément. Dans le langage courant c'est ce qui est qualifié de polygamie. C'est pourquoi dans cette étude on parlera de polygamie tout en sachant bien qu'il s'agit uniquement de la polygamie des hommes.

L'ampleur de la polygamie varie selon les ethnies, le département de résidence, le mode de vie, le milieu de résidence.

Les données sur la polygamie ont été obtenues à partir de la question sur l'état matrimonial. Pour les personnes mariées, s'il s'agit des hommes il fallait préciser s'ils sont monogames ou polygames et s'il s'agit des femmes il fallait préciser mariées à un monogame ou à un polygame.

La polygamie est un phénomène fréquent au Niger et d'origine lointaine. Cette pratique existera encore longtemps car elle est sous-tendue par des considérations économiques, sociales, culturelles et religieuses. En effet, dans notre société la famille idéale est celle où on compte beaucoup de personnes, le mariage polygamique engendre une grande famille dont les membres constituent une main-d'œuvre importante. Le mariage polygamique traduit parfois un signe de richesse, d'aisance et de respect. En outre, dans une société où l'individu ne peut mener une vie solitaire la polygamie permet de résorber l'excédent de femmes.

Cette étude comprend l'analyse de la polygamie au niveau national et une analyse différentielle du phénomène.

I Polygamie dans l'ensemble du pays.

Le tableau n°23 montre que 22% des hommes mariés sont polygames. Cette proportion augmente avec l'âge et atteint son maximum à 55-59 ans où 36% des hommes mariés sont polygames. Cette situation s'explique par le fait que plus l'homme avance en âge, plus il a des chances d'accumuler des moyens matériels. Au delà de 60 ans les proportions connaissent une baisse continue.

Tableau n°23: Répartition de 100 hommes mariés de 10 ans et plus de chaque groupe d'âge selon la forme de l'union.

Groupe d'âges	Mariés monogames	Mariés polygames	Total
10-14	100	0	100
15-19	100	0	100
20-24	95	5	100
25-29	91	9	100
30-34	83	17	100
35-39	77	23	100
40-44	72	28	100
45-49	67	33	100
50-54	66	34	100
55-59	64	36	100
60-64	66	34	100
65-69	65	35	100
70-74	69	31	100
75-79	70	30	100
80-84	74	26	100
85 et +	76	24	100
Total	78	22	100

L'importance de la polygamie est mesurée par le nombre moyen de femmes par homme marié. En 1988 ce chiffre est de 1,25.

Le tableau n°24 ci-dessous qui donne la répartition des femmes mariées selon le groupe d'âges et la forme de l'union montrent que 36% d'entre elles ont au moins une coépouse.

La proportion des femmes mariées à un polygame à chaque groupe d'âge croît progressivement avec l'âge. La proportion atteint son maximum entre 45-49 ans. Au delà de 50 ans les proportions enregistrent une diminution progressive.

Tableau n°24 Répartition de 100 femmes mariées de 10 ans et plus de chaque groupe d'âge selon la forme de l'union.

Groupes d'âge	Mariées monogames	Mariées polygames	Total
10-14	86	14	100
15-19	80	20	100
20-24	70	30	100
25-29	62	38	100
30-34	57	43	100
35-39	53	47	100
40-44	54	46	100
45-49	52	48	100
50-54	57	43	100
55-59	57	43	100
60-64	62	38	100
65-69	63	37	100
70-74	67	33	100
75-79	69	31	100
80-84	75	25	100
85 et plus	71	29	100
Total	64	36	100

II Etude différentielle de la polygamie

En plus de l'âge et le sexe, la polygamie est influencée par le département de résidence, le milieu de résidence, le mode de vie et le groupe ethnique.

III.1 La polygamie selon le département.

Le tableau n°25 ci-dessous qui présente la répartition de 100 personnes mariées de chaque sexe de 10 ans et plus de chaque département selon la forme de l'union fait ressortir les différences.

Tableau n°25 Répartition de 100 personnes de 10 ans et plus mariées de chaque sexe par département selon la forme de l'union.

Département	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Monog	Polyg	Total	Monog	Polyg	Total
Agadez	85	15	100	76	24	100
Diffa	81	19	100	69	31	100
Dosso	76	24	100	62	38	100
Maradi	71	29	100	54	46	100
Tillabéry	80	20	100	67	33	100
Tahoua	80	20	100	66	34	100
Zinder	81	19	100	67	33	100
Niger	78	22	100	64	36	100

Légende: Monog= Monogame
Polyg= Polygame

A l'image du niveau national, la polygamie touche plus les femmes que les hommes. Le département d'Agadez est la région où la polygamie est le moins répandue, 15% des hommes et 24% des femmes sont touchées. Par contre, celui de Maradi est le plus affecté; 29% des hommes mariés sont polygames, alors que 46% des femmes mariées ont au moins une coépouse.

II.2 La polygamie selon le milieu de résidence.

Les observations empiriques ont souvent démontré une différence dans le comportement de la population par rapport à la polygamie en fonction de leur milieu de résidence.

Le tableau n°26 ci-dessous présente la répartition de 100 hommes mariés de chaque groupe d'âges selon la forme de l'union et le milieu de résidence.

Tableau n°26

Répartition de 100 hommes mariés de 10 ans et plus de chaque groupe d'âge selon la forme de l'union et le milieu de résidence.

Groupes d'âges	Urbain			Rural		
	Monog	Polyg	Total	Monog	Polyg	Total
10-14	-	-	-	100	0	100
15-19	100	0	100	100	0	100
20-24	94	6	100	96	4	100
25-29	93	7	100	91	9	100
30-34	85	15	100	84	16	100
35-39	77	23	100	77	23	100
40-44	71	29	100	72	28	100
45-49	65	35	100	68	32	100
50-54	62	38	100	67	33	100
55-59	61	39	100	64	36	100
60-64	61	39	100	66	34	100
65-69	61	39	100	65	35	100
70-74	67	33	100	70	30	100
75-79	67	33	100	71	29	100
80-84	71	29	100	74	26	100
85 et +	73	27	100	76	24	100
Total	77	23	100	78	22	100

La polygamie est un peu plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale. On constate que 23% des hommes sont polygames en zone urbaine alors que 22% le sont dans le milieu rural.

Le tableau n°27 présente la répartition de 100 femmes mariées de 10 ans et plus de chaque groupe d'âges selon le milieu de résidence et la forme de l'union.

Tableau n°27 Répartition de 100 femmes mariées de 10 ans et plus de chaque groupe d'âges selon le milieu de résidence et la forme de l'union.

Groupes d'âges	Urbain			Rural		
	Monog	Polyg	Total	Monog	Polyg	Total
10-14	67	33	100	87	13	100
15-19	75	25	100	81	19	100
20-24	68	32	100	70	30	100
25-29	62	38	100	61	39	100
30-34	55	45	100	56	44	100
35-39	51	49	100	52	48	100
40-44	51	49	100	54	46	100
45-49	48	52	100	53	47	100
50-54	52	48	100	58	42	100
55-59	53	47	100	56	44	100
60-64	55	45	100	62	38	100
65-69	60	40	100	65	35	100
70-74	60	40	100	68	32	100
75-79	60	40	100	71	29	100
80-84	63	37	100	75	25	100
85 et +	67	33	100	71	29	100
Total	60	40	100	65	35	100

La polygamie est plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale. On constate que 40% des femmes mariées le sont avec des polygames en zone urbaine alors que 35% de leur consoeurs du milieu rural sont mariées à des polygames.

A quelques exceptions près, dans chaque groupe d'âge, la polygamie est plus fréquente dans le milieu urbain que dans le milieu rural. Ceci pourrait s'expliquer par les meilleurs revenus des urbains par rapport aux ruraux.

II.3 La polygamie selon le mode de vie.

Le tableau n°28 ci-dessous décrit la répartition de 100 personnes âgées de 10 ans et plus mariés de chaque sexe selon le mode de vie et la forme de l'union.

Tableau n°28 Répartition de 100 personnes de 10 ans et plus mariées de chaque sexe, selon le mode de vie et la forme de l'union.

Mode de vie	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Monog	Polyg	Total	Monog	Polyg	Total
Sédentaire	77	23	100	64	36	100
Urbain	74	26	100	60	40	100
Rural	78	22	100	64	36	100
Nomade	88	12	100	81	19	100
Urbain	87	13	100	75	25	100
Rural	88	12	100	82	18	100

Ce tableau démontre que la polygamie est plus importante en chez les personnes qui ont le sédentarisme comme de vie; 23% des hommes sédentaires sont polygames alors que seulement 12% des nomades du même sexe le sont. Par ailleurs, la polygamie touche 36% des femmes sédentaires et 19% de leurs consœurs nomades. En outre, il existe quelques variantes liées au milieu de résidence. D'autre part chaque mode de vie, la polygamie est plus intense dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

II.4 La polygamie selon l'ethnie.

L'ethnie constitue un des facteurs de différenciation culturelle les plus déterminants des peuples. Le mariage en général et la polygamie en particulier touche les groupes ethniques dans des proportions différentes.

Ainsi il y a lieu de déterminer pour chaque ethnie et selon le sexe l'importance de la polygamie comme forme d'union conjugale. Le tableau n°29 ci-dessous présente la répartition de 100 personnes mariées de chaque sexe et par ethnie selon la forme de l'union.

Tableau n°29: Répartition de 100 personnes mariées de 10 ans et plus de chaque sexe, selon l'ethnie et la forme de l'union.

Ethnies	Sexe masculin			Sexe féminin		
	Monog	Polyg	Total	Monog	Polyg	Total
Arabe	95	5	100	93	7	100
Djerma-Sonrai	77	23	100	65	35	100
Gourmantché	67	33	100	47	53	100
Haoussa	75	25	100	59	41	100
Kanouri-Manga	83	17	100	72	28	100
Peulh	82	18	100	68	32	100
Touareg	87	13	100	77	23	100
Toubou	86	14	100	78	22	100
Autre niger.	78	22	100	65	35	100
Niger	78	22	100	64	36	100

Les résultats les plus importants que l'on peut tirer de ce tableau sont les suivants: La polygamie affecte les femmes plus que les hommes quelque soit l'ethnie.

Ce phénomène touche les arabes dans des proportions moindres par rapport aux autres ethnies. 5% des hommes sont polygames et 7% des femmes ont au moins une coépouse. Ils sont suivis dans l'ordre croissant des Touareg au sein desquels la polygamie touche 13% des hommes et 23% des femmes. Les Toubou quant à eux sont polygames à 14% pour les hommes et 22% pour les femmes. La polygamie concerne 17% des hommes et 28% des femmes du groupe Kanouri-Manga.

Les Peulhs sont accrédités des proportions de 18% et 32% respectivement chez les hommes et les femmes. les Djerma-Sonrai et les Haoussa se sont révélés les groupes où la polygamie est le plus intense dans les unions conjugales. Ainsi pour les Djerma-Sonrai 23% des hommes et 35% des femmes sont touchés par la polygamie. Les hommes Haoussa quant à eux sont polygames à 25% alors que 41% des femmes ont au moins une coépouse.

II.5 Evolution de la polygamie

L'analyse des données du recensement général de la population de 1977 s'était penchée sur la polygamie d'une manière superficielle. En effet, on s'était limité à l'étude de la polygamie des hommes par département et par groupe d'âges. Cet état de fait fera que la comparaison se limitera à ces aspects. Le tableau n°30 ci-dessous décrit l'évolution de la proportion des hommes polygames par département.

Tableau n°30: Evolution des proportions (%) d'hommes mariés polygames par département de 1977 à 1988.

Département	1977	1988
Agadez	6	15
Diffa	17	19
Dosso	23	24
Maradi	28	28
Tillabéry	19	21
Tahoua	19	21
Zinder	19	20
Niger	21	22

Il ressort de ce tableau qu'entre 1977 et 1988 l'importance de la polygamie dans la population masculine n'a enregistré qu'une petite augmentation. Elle est passée de 21% des effectifs des mariés en 1977 à 22% en 1988. Ce fut aussi l'indice trouvé en 1960. En outre, dans six départements (Diffa, Dosso, Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder) l'évolution s'est traduite par une légère augmentation de la proportion des mariés polygames. Par contre, le département d'Agadez a vu la proportion des femmes polygames plus que doubler. De 6% qu'elle était en 1977, cette proportion a passé à 15% en 1988.

CONCLUSION.

Dans cette étude on a analysé la structure de la population du Niger par état matrimonial la nuptialité et la polygamie. La population âgée de dix (10) et plus a une structure par situation matrimoniale caractérisée par une prédominance relative des mariées: 60% des hommes et 72% des femmes.

Dans les centres urbains où le niveau de vie est plus élevé, les proportions des mariés sont moins grandes que dans les régions rurales. En effet, 47% des hommes vivant dans le milieu urbain sont mariés contre 63% de ceux vivant dans le milieu rural. Par ailleurs, c'est seulement 58% des femmes du milieu urbain qui sont mariées alors que 74% de leurs consœurs du milieu rural le sont.

D'autre part, les proportions des mariés varient selon le département, l'ethnie et le mode de vie. Ainsi les proportions de mariés sont plus importantes parmi les populations de mode de vie sédentaire (61% pour les hommes et 72% pour les femmes) que ceux qui ont un mode de vie nomade (60% des hommes et 67 des femmes). De même l'importance des personnes mariées dans la population varie selon l'ethnie; 53% chez les hommes Djerma-Sonraï à 65% chez les hommes Kanouri-Manga et de 57% chez les femmes Arabe à 77% chez leurs consœurs Gourmantché.

Dans l'ensemble du pays, l'intensité de la nuptialité des célibataires est très élevée: 99% des hommes et des femmes finissent par se marier. Le calendrier de ce même phénomène est assez précoce. Le premier mariage intervient à 16,4 ans en moyenne chez les filles et à 23,6 ans chez les hommes. Cet âge précoce des filles a une incidence sur le niveau de la fécondité, dans le contexte nigérien où la fécondité est presque naturelle car cela implique que les femmes ont à passer en moyenne 32,4 ans de leur vie féconde en union conjugale. Il a été constaté par ailleurs une influence du milieu de résidence, du département de l'ethnie et du mode de vie sur l'intensité et du calendrier de la nuptialité des célibataires.

En outre, la polygamie est un phénomène répandu au Niger. Elle affecte 22% des hommes et 36% des femmes de dix (10) ans et plus.

En conséquence, la nuptialité comme d'autres phénomènes tels que la mortalité, la fécondité l'exode rural devrait retenir plus d'attention, eu égard à ses implications ^{sur} fécondité la mortalité infanto-juvénile et maternelle.